

Jean Aristide Biloa, PhD

[Chercheur, Laboratoire d'Analyses et de Recherche en Economie Mathématique (LAREM), Université de Yaoundé II-Soa, essaristid@yahoo.fr BP: 5344 Yaoundé-Cameroun]

**ENGAGEMENT CITOYEN ET SUIVI DE LA GESTION DE LA REDEVANCE
MINIERE AU CAMEROUN : ROLE DE LA SOCIETE CIVILE**

Résumé :

Le présent papier met en exergue les acteurs de la société civile impliqués dans la collecte et le suivi des obligations fiscales des compagnies minières au Cameroun. Pour atteindre cet objectif, nous avons eu recours à une collecte des données auprès des leaders ou membres des entreprises de la société civile au travers d'entretiens semi-directifs à l'aide d'un questionnaire élaboré à cet effet. L'étude montre qu'il existe deux groupes d'organisation de la société civile (OSC) dans le secteur extractif : les OSC leaders et les OSC suiveurs. Elles sont toutes regroupées au sein de la « Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez ». Elles se caractérisent par une absence de spécialisation, un fort repli identitaire et un manque d'expertise dans les finances publiques car les promoteurs se recrutent dans divers secteurs de la vie active. On pourrait parler d'une inadéquation formation emploi.

Mots Clés : Engagement, Citoyenneté, Gouvernance, Formation

Introduction

Le Cameroun, Afrique en « miniature », possède un sous-sol trop riche. Il compte au minimum cinquante-deux (52) types de ressources minérales ou cibles minières. Parmi lesquels des roches et minéraux industriels, diamant, fer, bauxite, or, rutil, marbre, pouzzolanes, syénite nephelinique, tungstène, cobalt-nickel, saumures, sable siliceux, étain, calcaires, argiles latéritiques, uranium, pétrole, gaz, etc. Actuellement, le pays compte environ 35 zones minières. Selon le gouvernement, ces zones minières sont exploitées par de nombreuses multinationales.

Toutefois, la ressource naturelle la plus exploitée reste et demeure le pétrole. Au regard de sa contribution dans le budget pour le développement économique, politique et social du pays. Depuis son introduction en 2008, la part des recettes pétrolières est en nette hausse. Pour se situer à 718 Milliards de FCFA. Pour une croissance du PIB pétrolier de 3,5% contre -7,3% en 2011¹.

De manière générale, le tableau en annexe nous enseigne que la contribution des industries extractives dans l'économie est importante. Ce qui signifie qu'il s'agit d'un sous-secteur très important pour le développement économique et social du Cameroun. En 2011 les revenus tirés de l'extraction des mines s'élèvent à 678 milliards contre 555 en 2010 et 580 en 2009. Ce qui indique une hausse des revenus et par ricochet de la part de ces recettes dans le revenu global de l'Etat.

Ces chiffres expliqueraient par conséquent l'attitude des autorités camerounaises qui militent pour une législation souple en faveur des investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur. Etant entendu qu'en théorie, les retombées des IDE dans les pays d'accueil sont nombreuses. Les IDE produisent des effets sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, le transfert de technologies et la formation d'un capital humain, l'évolution de l'investissement domestique, les exportations et le commerce extérieur.

Les obligations fiscales du secteur minier sont contenues dans les dispositions législatives prévues par le législateur camerounais que sont : le code minier (2001) ; son décret d'application (2002) et son amendement (2010); le code général des impôts (2010) ; la loi sur la fiscalité locale (2009) ; la convention minière (2010) ; et enfin le décret de 2014. Il est aussi important de préciser que la loi des finances fixe chaque année

¹ Pour plus d'informations cf, Rapport sur la Situation et les Perspectives Economiques, Sociales et Financières de la Nation, MINFI/DAE, LOI DE FINANCES 2014.

les taux d'imposition des différentes compagnies minières suivant le type d'activité minière. A la lecture du Code Minier par exemple, on se rend compte qu'il est accordé des avantages fiscaux aux compagnies minières sous forme d'exonérations. Ceci durant les phases de pré-production à savoir reconnaissance, exploration, recherche et même construction. Il n'en demeure pas moins que plusieurs de ces exonérations sont maintenues durant la phase de production. La raison jusqu'ici évoquée par le Gouvernement de la République est le souci de développer le secteur minier camerounais par la création d'un environnement des affaires favorable aux investissements notamment aux IDE. A l'attribution d'un permis de recherche ou d'un permis d'exploitation, la compagnie est tenue de verser une caution garantissant l'exécution de ses activités. Le montant et les modalités de versement de cette caution sont fixés par le décret d'application du code minier.

Le décret d'application² quant à lui fixe les modalités de paiements des droits fixes, spécifiquement pour l'exploitation minière et de carrière industrielles ainsi que les modalités de paiement de la redevance superficielle.

D'autres dispositions sont prévues dans la fiscalité locale pour accompagner le processus de décentralisation et favoriser le développement communautaire. Celle-ci fait également parti des dispositions du CGI 2010. Elle est d'ailleurs l'intitulé de son livre troisième et fait d'ailleurs l'objet d'une loi particulière. Elle recouvre l'ensemble des droits et taxes dont le produit est affecté aux collectivités territoriales décentralisées, en l'occurrence les communes urbaines, rurales, ainsi que les communautés urbaines. Il s'agit notamment des impôts communaux, des centimes additionnels communaux sur les impôts et taxes de l'État, des taxes communales, des impôts et taxes des régions et tout autre type de prélèvements prévus par la loi.

Dans ce secteur, les taxes sont collectées par le Ministère de l'Industrie, des mines et du Développement Technologique au niveau décentralisé, le Ministère des Finances au niveau décentralisé ou l'organe central en charge de la fiscalité à Yaoundé et transférées par la suite au trésor. Le processus varie légèrement selon que le projet est une mine artisanale, une mine de carrières, une source d'eau ou une mine industrielle. Les droits fixes et redevances superficielles payés par les compagnies sont effectués sur la base de bordereaux émis par le Ministère des Mines, de l'eau et de l'énergie.

² Confère annexe I

Pour améliorer la gouvernance des finances publiques provenant de ce secteur, le pays a souscrit pour l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) en 2005 et est devenu Pays Conforme le 17 octobre 2013. L'ITIE poursuit trois objectifs : (i) assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives, (ii) rendre cette information accessible à la société civile et au grand public, et (iii) favoriser ainsi le bon usage de cette richesse. Cette initiative combat la corruption et le détournement de fonds, afin que la richesse générée soit un moteur de la croissance économique et contribue au développement durable d'une part et à la réduction de la pauvreté d'autre part. Autrement dit, cette initiative promeut une gouvernance favorable aux pauvres, aux couches vulnérables ou défavorisées. Toutefois, malgré ce statut, la question de transparence dans l'exploitation des ressources minières, reste et demeure d'actualités ainsi que la gestion des revenus issus de cette exploitation.

Ce résultat est le fruit des nombreuses réformes entreprises par les autorités nationales appuyées par les organisations de la société civile (OSC) dans un pays où les manifestations ont été très réprimées dans les années 80 et au début des années 90 malgré l'adoption de la loi sur liberté d'association et de manifester. Ces OSC dénoncent la mal gouvernance budgétaire, l'ignorance de la législation régissant le secteur minier par les citoyens, la gestion opaque de la redevance et autres taxes relevant du secteur minier, l'absence d'un cadastre minier qui pourrait renseigner sur les superficies exploitées par chaque compagnie, le trop plein d'exonérations fiscales présentes dans le secteur minier, la clause de confidentialité en ce qui concerne les contrats dans le secteur. Ces organisations militent pour la publication des taxes et impôts payées par chaque compagnie minière et champ pétrolifère³.

Au vu de ce qui précède, le présent papier cherche à répondre à la question suivante : quel est l'impact des mobilisations citoyennes sur la gouvernance des finances publiques relevant du secteur minier au Cameroun ?

Il s'agit de mettre en exergue le rôle de la société civile dans l'engagement citoyen des populations pour plus de transparence dans la gestion des finances publiques relevant du secteur minier.

De façon spécifique, il s'agira de :

- ✓ dresser le profil des OSC relevant du secteur minier ;
- ✓ apprécier les interactions entre ces entreprises de la société civile ;

³ Rio Del Rey, Lobeke, etc...

- ✓ ressortir le niveau de formation des principaux acteurs ainsi que les stratégies mises en œuvre pour renforcer leurs capacités ;
- ✓ apprécier leur relation avec l'Etat ;
- ✓ mettre en exergue leurs stratégies de mobilisation ou de revendication ainsi que leur source de financement ;
- ✓ apprécier la gouvernance interne qui prévaut dans ces structures.

Historiquement, les études sur la société civile remontent aux travaux d'Aristote au 4^{ème} siècle qui démontrent que l'homme est de par sa nature un animal fait pour la société civile. Il est suivi par Thomas Hobbes au 17^{ème} siècle ; Rousseau, Friedrich Hegel et Karl Marx au 18^{ème} siècle qui utiliseront le terme société civile pour désigner le domaine des intérêts privés et des échanges commerciaux de la bourgeoisie. Ce concept refait surface dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle en Amérique Latine pour désigner les oppositions au pouvoir autoritaire (Cazabat, 2015).

Cette nouvelle forme de mouvement social se distingue des « *vieux mouvements sociaux* » observés au 19^{ème} siècle considérés par C. Tilly⁴ comme une forme particulière d'action collective basée sur le conflit des classes (classe bourgeoise et classe prolétaire), sujet sur lequel s'est abondamment appuyé Karl Max. D'après ses analyses, la structuration des classes dans chaque société donne la grille des mobilisations.

D'après la littérature, ce mode de revendication est né avec l'avènement du capitalisme autrement dit des transformations des modes de production. C. Tilly considère également le processus de formation de l'Etat-Nation comme un facteur explicatif de cette forme particulière d'action collective qui est historiquement et spatialement localisé. Ces deux grands processus et en particulier le processus de formation de l'État-Nation a créé de nouvelles opportunités pour mobiliser et de cibles de la mobilisation. Ces deux processus ont donc impacté l'action collective. Ils ont transformées l'organisation de la société.

Ces grandes transformations ont ensuite produits des transformations des répertoires de l'action collective. Pour C. Tilly, l'action collective est passée d'un répertoire « réactif » à un répertoire « proactif » ; c'est-à-dire que les citoyens ne réagissent pas simplement à des décisions qui sont prises par des autorités locales ou autres mais s'organisent en vue de prendre des initiatives proactives.

⁴ Tilly, C. (1989), *The Contentious French*

En Afrique les actions collectives, qui sont différentes de celles observées dans le reste du monde, sont liées à l'avènement de la démocratie au début des années 1990. Toutefois, il existait avant cette date des modes d'« associations non-déclarées » à caractère communautaire sous la forme de sociétés rituelles secrètes ou de groupes d'entraide promouvant les intérêts d'un petit groupe d'initiés. C'est le cas des sociétés bamiléks, des groupes d'associations des femmes bétis. Aujourd'hui, avec la mondialisation, le démantèlement des frontières les OSC sur le continent sont au centre des débats sur les transitions et consolidations démocratiques. Malgré le fait que les approches soient différentes d'un pays à un autre.

L'action collective pouvant être appréhendée comme étant « une action concertée » qui « implique une intention consciente » existe dans un contexte temporel et spatial, est ordonnée en forme organisationnelle et présente des visées multiples au sein desquelles le *droit* joue un rôle fondamental (Cefaï, 2007). Cette notion renvoie donc à deux critères fondamentaux à savoir le « agir-ensemble intentionnel » et la logique de revendication, de défense d'intérêt matériel ou de cause. Comment se déclenche ce type d'action ? Comment se développe-t-elle ? Comment se termine-t-elle ?

En théorie, l'action collective peut se déclencher suite à un mécontentement des citoyens, conséquence de nombreuses frustrations. Ces mécontentements peuvent être définis, créés et manipulés par des entrepreneurs de causes et de l'organisation telle que le présente John D. McCarthy et Mayer N. Zald cité par Oberson (2009). Toutefois, ces mobilisations ne peuvent prospérer que si le groupe est bien structuré ou bien organisé (Neveu, 2002). L'agrégation des ressources ne constitue donc pas la clé de voute pour la réussite de ces mobilisations mais l'organisation des ressources en fonction du temps et de l'argent. Ce raisonnement prend son origine dans la thèse de l'organisation professionnelle.

Cette thèse est également défendue par Oberschall (1973) qui affirme « *qu'il ne peut y avoir de mouvement social que là où existe une organisation sociale* ». Selon lui, la mobilisation ne peut voir le jour que dans des conditions particulières. La condition cadre est le fait qu'il y ait des liens particuliers entre les protestataires et une absence de liens particuliers entre les protestataires et l'État. Toutefois, qu'est ce qui détermine l'engagement militant ?

En économie, les chercheurs s'appuient sur deux notions à savoir la rationalité individuelle et les incitations sélectives pour expliquer l'engagement militant. On entend par incitations sélectives l'ensemble des prestations ou avantages que l'organisation accorde à ses membres ou leaders qui mobilisent comme les formations continues, l'assurance, etc. Ces avantages entraînent une baisse des coûts de participation et peuvent générer « *une rationalité collective* » opposée à la rationalité individuelle qui est basée sur la satisfaction de l'individu. Au plan du comportement économique individuel, l'analyse marginaliste définit la rationalité par la recherche du maximum de satisfaction au moindre coût. C'est le caractère de l'homo-oeconomicus parfaitement informé et autonome qui maximise d'une part ses plaisirs et qui, d'autre part minimise ses peines, ses souffrances ou ses coûts. Ceci justifie par conséquent la participation, la non-participation ou le comportement de passager clandestin (*free rider*) de certains citoyens à qui profiterait la mobilisation. Ce comportement calculateur des agents économiques a été abordé par de nombreux chercheurs comme Arrow (1986) et Stiglitz (1991). En outre pour comprendre le comportement des agents, on peut également convoquer la théorie des jeux notamment les jeux coopératifs et les jeux non coopératifs car les agents peuvent accepter de participer à la mobilisation ou de ne pas participer. Cette décision de participer ou pas est prise à l'insu des autres acteurs.

Comment s'assurer donc que les gens ne se comportent pas en *free rider* ? Comment s'assurer qu'ils n'ont pas un comportement opportuniste ? Pour apporter des solutions à ce dilemme organisationnel, Ménard (1994) s'appuie sur la théorie des coûts de transaction de Williamson (1975). Partant de cette théorie, il démontre que la coopération est une stratégie visant à minimiser les coûts de la coordination.

Ce comportement calculateur est également évoqué dans le prolongement de la théorie du choix relationnel effectué par James Coleman pour expliquer l'engagement citoyen (Lazega, 2003). A ce titre, il distingue quatre éléments centraux de la théorie du choix rationnel provenant de l'économie néoclassique et quatre autres provenant de la sociologie. Ceux provenant de la théorie économique incluent l'individualisme méthodologique, le principe de la maximisation de la fonction d'utilité comme ressort de l'action individuelle, le concept de l'optimum social, ou optimum de Pareto⁵ et enfin le

⁵ C'est l'idée qu'il existe, au niveau du système entier, au moins un état social tel qu'aucun autre état ne peut améliorer les revenus d'un acteur sans léser un autre acteur

concept d'équilibre de Nash⁶. Les quatre éléments provenant de la sociologie incluent : L'idée que l'acteur maximisateur peut gagner de l'utilité en cédant à autrui du contrôle sur des ressources auxquelles il a droit, sur sa propre action et même sur ses droits. Les hiérarchies sociales ou organisationnelles, les structures de pouvoir, naîtraient de cette délégitimation. L'existence d'un capital spécifiquement social⁷ ; l'origine sociale des droits⁸ ; les institutions⁹.

Au Cameroun, les mobilisations collectives sont non seulement liées à l'avènement de la démocratie mais aussi à l'avènement de la loi N°90/053 du 19 Décembre 1990 sur les libertés d'associations au début des années 90, malgré l'absence d'un décret d'application précisant les critères d'éligibilité au statut d'organisation non gouvernementale. A partir de cet instant, on a assisté à l'émergence d'organisations de toutes natures allant des Groupes d'initiatives communes à l'organisation non gouvernementale. Ces organisations qui se recrutent dans tous les secteurs de la vie au Cameroun à savoir santé, éducation, extractif, agriculture, politique, jouent un rôle politique, économique et social surtout en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations, d'après de nombreux sociologues, politologues anthropologues, etc.

Cependant, ces « *entreprises de la société qui influencent le pouvoir* » ont vu leur rôle être renforcé avec la création en 1998 par le Gouvernement de la République du Cameroun du Programme National de Gouvernance¹⁰. Ce programme qui a été mis en œuvre entre 2001 et 2010 avait pour objectif d'associer le secteur privé et la société civile à la stratégie de développement économique et social du Cameroun suite au désengagement de l'Etat dont les ressources ne suffisaient plus à satisfaire les besoins de base des populations. Il était principalement question d'offrir un meilleur encadrement aux actions des OSC en les intégrant aux divers programmes élaborés par le Gouvernement : « *Il est apparu nettement que pour que le secteur privé et la société*

⁶ C'est l'idée qu'il existe un état du système où aucun acteur agissant individuellement ne peut améliorer sa situation tout seul ; c'est donc une situation où l'on n'a pas de raison d'agir seul

⁷ Coleman entend par-là n'importe quel aspect de l'organisation sociale formelle ou informelle qui constitue une ressource productive pour un ou des acteurs : par exemple des normes sociales fortes, une famille bien soudée, un groupe de collègues compétents, un grand réseau d'amis.

⁸ Coleman explique que dans un contexte donné, une action n'est rationnelle qu'en fonction d'une distribution spécifique des droits – qui sont eux-mêmes définis comme des ressources échangeables sur un marché des droits, un peu à la manière d'« options » dans le monde financier.

⁹ Pour l'auteur, elles traduisent les contraintes du système pour orienter l'action individuelle et, par là même, coordonnent ces comportements pour rendre l'action collective possible et, du même coup, produire des gains par agrégation au niveau systémique.

¹⁰ Programme National de Bonne Gouvernance 2006-2010, Services du Premier ministre.

civile jouent les rôles qui leur étaient désormais assignés, il fallait que leurs actions s'inscrivent dans une stratégie de développement économique et social, stratégie que seul l'Etat peut définir». Ce programme devrait par ailleurs permettre la mise en place d'un réseau national d'OSC sous la coordination du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD).

Ceci montre que le concept n'est pas nouveau dans le pays. De nombreux auteurs ont aussi essayé d'appréhender le concept. Ceux-ci démontrent également que la société civile est un instrument de lutte contre la pauvreté et du contrôle de l'action gouvernementale. Selon Tamba (2004), les OSC sont « des regroupements structurés d'individus dans le but de promouvoir des fins qui ne correspondent pas nécessairement à des intérêts personnels ; protection de l'environnement, lutte contre la pauvreté, défense des droits de l'homme... ».

Dans le même sillage d'autres chercheurs montrent que les OSC au Cameroun constituent un dispositif de lutte contre la pauvreté c'est le cas de Mathias E. Owona Nguini, Olinga D., Jean Gatsi¹¹, J. C. Amougou Owono. Toujours dans le même ordre d'idées, Cazabat (2015) met en exergue le rôle positif des OSC dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement dans le pays. Il s'agit de la première analyse qui établit scientifiquement un véritable lien entre OSC et développement économique et social. Elle indique aussi que la répartition des OSC est géographiquement inégale. La région du centre à elle seule regroupe trois fois plus d'OSC que n'importe qu'elle autre région du pays. Joseph Stiglitz¹² dans son ouvrage reconnaît également que ces entreprises constituent des acteurs majeurs de développement. C'est pour cette raison qu'il affirme je cite : pour lutter efficacement contre Ebola, il aurait fallu faire confiance à des institutions publiques ou associatives ».

Au regard de son impact positif sur le développement, les autorités camerounaises lui accordent une place importante dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi(DSCE) publié en Août 2009. Quatre fonctions sont reconnues à la société civile dans ce document (art. III. 5.3) :

- ✓ offrir des services sociaux pour la lutte contre la pauvreté et la promotion sociale, notamment des groupes marginalisés ;

¹¹ Gatsi, J., la société civile au Cameroun, presses universitaires d'Afrique

¹² Stiglitz, J. E. (2015), la Grande fracture : les sociétés inégalitaires et ce que nous pouvons faire changer, ed. les liens qui libèrent.

- ✓ servir d'autorité morale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel national, la promotion des valeurs communes, la lutte contre les forces centrifuges;
- ✓ tenir lieu de creuset de participation et de mobilisation sociale pour l'intégration des forces productives et la démocratisation dans un contexte de décentralisation ;
- ✓ avoir une activité de veille pour la défense des droits humains en général, et notamment ceux des travailleurs, des femmes, des enfants, des minorités, etc. et pour l'élargissement du processus de démocratisation.

Pour caractériser les OSC impliqués dans la collecte, le suivi et la construction d'une fiscalité minière et en dégager les interactions, nous avons tout d'abord dressé une liste des OSC qui exercent dans le secteur extractif dans le pays. Ces informations ont été collectées sur le site officiel de l'ITIE Cameroun, le site officiel du Ministère des mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), le site officiel du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD), le site officiel du Ministère des Finances (MINFI), et en consultant la liste des projets subventionnés par le Programme d'Appui à la Société Civile de l'Union Européenne.

Ensuite, nous avons procédé à une étude qualitative menée sous forme d'entretiens avec les leaders ou membres de cette association à l'aide d'un questionnaire élaboré à cet effet. Ce guide d'entretien a permis de recueillir des informations sur le profil des dirigeants ou des membres, l'organisation de l'association, les dynamiques sociales, le fonctionnement de l'OSC, ses stratégies d'intervention, les partenariats ainsi que sur la gouvernance interne.

Dans cette recherche, la caractérisation des acteurs repose sur *la théorie des parties prenantes* de Mitchell et al (1997)¹³. Celle-ci permet d'identifier et de prioriser les parties prenantes associées au processus de concertation. Trois attributs sont pris en compte dans cet exercice à savoir le pouvoir de l'acteur (sa capacité à imposer sa volonté aux autres), la légitimité de l'acteur accordée par les parties prenantes du processus de concertation et l'urgence des revendications de l'acteur (la pression qu'il est susceptible d'exercer dans le processus de concertation en raison des enjeux que celui-ci représente pour lui). Les concepts fondamentaux utilisés par ces derniers proviennent essentiellement de la sociologie wébérienne¹⁴.

¹³ Cité par Bullo et al (2014)

¹⁴ Cf Weber (1971)

Le présent papier est donc organisé en trois sections, après l'introduction qui procure des informations à caractère général sur le secteur extractif au Cameroun. La section I qui fait une photographie des acteurs impliqués dans la gouvernance des finances publiques relevant du secteur minier; la section II qui permet de comprendre globalement les logiques qui sous-tendent la construction de l'action collective en s'intéressant aux caractéristiques individuelles et structurelles des acteurs ; la section III qui s'attarde sur les réalisations ou performances et mécanismes de financement des OSC.

I. Présentation des acteurs impliqués dans la gouvernance des finances publiques relevant du secteur minier

D'après Brulot et al (2014), la caractérisation des acteurs se fonde sur une approche actorielle. En d'autres termes, une approche visant à comprendre globalement les logiques qui sous-tendent la construction de l'action collective en s'intéressant aux caractéristiques individuelles et structurelles des acteurs (inhérentes à la personne et à l'organisation à laquelle elle appartient, sa fonction, sa mission, ses compétences, les règles qui la régissent, etc.). L'objectif est de comprendre les spécificités du jeu d'acteurs clés en présence sur le territoire susceptibles de susciter l'engagement des citoyens dans le suivi de la gestion de la redevance minière au niveau communal et national.

Au Cameroun, deux catégories d'acteurs sont impliquées dans la collecte et le suivi des obligations fiscales des compagnies minières à savoir les acteurs relevant du secteur public (Gouvernement), les parlementaires et les organisations de la société civile locale, nationale et internationale pour leur rôle de contrôle, de suivi et de veille.

A. Typologie et Objectifs des OSC du secteur extractif

Une pluralité d'OSCs est impliquée dans les mobilisations collectives autour de la collecte et le suivi des obligations fiscales des compagnies minières. Celles-ci peuvent être classées en deux grands groupes.

Le premier, peut être qualifié de « *groupe des leaders* ». On retrouve ici, le Réseau de lutte contre la faim (RELUFA), le Centre pour l'environnement et le développement (CED), la Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ), le Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire (CRADEC)¹⁵, le Service National Justice et

¹⁵ Le CRADEC est une association du point de vue légal, appui au développement créé par un groupe d'amis en 1996.

Paix (SNJP), Transparency International-Cameroon. On parle de groupe leaders à cause de leur forte présence sur le terrain, leur structuration et des relations étroites que les organisations appartenant à ce groupe entretiennent avec les organisations internationales non gouvernementales. En ce qui concerne la structuration, on constate par exemple que ces OSC possèdent des relais sur le terrain et qu'elles sont organisées en réseau ou appartiennent à plusieurs réseaux.

On pourrait également mettre en exergue les partenariats entre ces OSC pour justifier ce leadership. On pourrait citer la collaboration entre le RELUFA et le CED. Ces dernières réalisent des études ensemble pour dénoncer l'exploitation illégale de certains minerais dans le pays notamment dans la région de l'Est ; sensibiliser les autorités sur les impacts de l'exploitation artisanale des minerais sur l'environnement, la santé, la sécurité et l'hygiène des travailleurs ou les conflits liés à l'utilisation des terres dans le pays.

Par ailleurs, on évoquerait le fait qu'il s'agisse des structures fondatrices de la « Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez ».

Le second groupe est constitué d'OSCs « *suiveurs* » à savoir le Centre pour l'Education la Formation et l'Appui aux Initiatives de Développement au Cameroun (CEFAID), l'ONG Développement Sans Frontière (DSF)¹⁶, la Cellule de veille et de protection des victimes des activités minières de Figuil (Celpro-Figuil), le Réseau des Chefs Traditionnels d'Afrique pour la conservation de l'Environnement et la Gestion durable des écosystèmes du bassin du Congo (RecTrad), la Fondation Camerounaise d'actions Rationalisées et de Formation sur l'Environnement (FOCARFE), *Acting For Guaranteeing Governance* (AGAGES), Environnement Recherche Action Cameroun (ERA).

Ces OSC sont toutes regroupées au sein d'une coalition à savoir « Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez », dans le but de mutualiser les efforts et les moyens pour un contrôle plus efficace des paiements des entreprises extractives. Cependant, certaines d'entre elles sont membres d'autres réseaux. La DMJ par exemple membre de plusieurs réseaux dont le réseau foie et libération, Cameroon Action of small arm, Association Camerounaise pour le Dialogue Interreligieuse (ACCADI), Service Civique pour la Paix (SCP).

¹⁶ ONG décentralisé avec des bureaux hors de la ville de Yaoundé

De manière globale, ces OSC poursuivent un objectif commun à savoir l'amélioration de la gouvernance des finances publiques relevant du secteur minier.

Par ailleurs d'autres objectifs sont poursuivis comme l'amélioration du bien-être de la communauté. D'une part ceci passe par la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la famine, la préservation de l'environnement, la gestion durable et transparente des forêts. D'autre part, elles procèdent au renforcement des capacités des communautés locales ou des jeunes ; elles encouragent le leadership des jeunes ; elles font du plaidoyer, du suivi budgétaire ; elles contribuent au développement des communautés locales et autochtones en respectant leur environnement et leur culture. Au vu de ce qui précède, on pourrait parler « d'opportunisme » car ces entreprises de société possèdent de nombreux intérêts. Leur comportement n'est pas différent des structures à but non lucratif dont l'objectif est de réaliser des profits.

Elles militent pour plus de transparence dans les industries extractives, pour plus de justice et d'équité fiscale dans le secteur extractif. Car une fiscalité qui profite à tous notamment aux populations riveraines de l'exploitation minière a des implications positives sur la réduction des inégalités avec leur corollaire qu'est la pauvreté, peut permettre la réalisation des droits humains, et assurer la mise en œuvre contextuelle des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cette équité fiscale passe par la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, pratiquées par les compagnies minières étrangères. Ces acteurs sont appuyés financièrement, techniquement et matériellement par la Coopération Allemande, la Coopération Française et l'Union Européenne pour la promotion de l'initiative de transparence dans les industries extractives auprès des populations à travers des campagnes de sensibilisation, des films ou téléfilms, des débats radio-télévisés d'une part et, des formations sur les exigences, et les étapes du processus de l'ITIE d'autre part.

De plus, on relève que de nombreux efforts et réformes ont été effectués depuis huit (08) ans. On note par exemple que le Cameroun a publié en 2015 « la liste des propriétaires réels de nombreuses licences » ce qui est une avancée notoire pour le suivi des activités des compagnies minières notamment en ce qui concerne le suivi des paiements et des transferts infranationaux qui sont une des formes de compensation financière, fiscale, quasi-fiscale, sociale et infrastructurelle auxquelles ont droit les populations et les communautés environnantes dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. Surtout

lorsqu'on sait que les zones rurales sont les plus pauvres comme l'indique les travaux de l'Institut National de la Statistique (2002, 2008).

Ces paiements sociaux ou dépenses sociales sont les contributions aux administrations locales ou régionales, aux communautés, aux ONG, ou à d'autres organisations de leur zone d'activité que les industries extractives apportent souvent.

Ceci, conformément au décret n°2014/1882/PM du 04 Juillet 2014 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2002/648/PM du 26 Mars 2002 fixant les modalités d'application de la loi n°001 du 16 Avril 2001 portant code minier. Ce décret stipule que « les quotes-parts des populations riveraines et de la commune sont reversées dans le compte du receveur municipal territorialement compétent. Les autres quotes-parts sont affectées dans les comptes budgétaires prévus à cet effet ». De nombreux chercheurs démontrent qu'une décentralisation accrue et une bonne pratique de la démocratie permet d'améliorer les conditions de vie des populations locales. Banerjee et Duflo (2011) démontrent dans leur ouvrage que le transfert des fonds au niveau local combiné à une bonne pratique de la démocratie contribue à la mise en œuvre des actions pro-pauvres. En d'autres mots des actions qui profitent aux pauvres. Ils le démontrent en prenant appui sur des exemples du Brésil, de l'Inde et de l'Indonésie que la gouvernance locale¹⁷ et plus précisément la gouvernance des villageois ou des communautés permet de réduire la pauvreté. Ce mode de gouvernance a un impact sur les dépenses de santé par exemple permet d'améliorer le bien-être des communautés ou le bien-être collectif. Ce mode de gestion permet de lutter efficacement contre la corruption et de faire un suivi citoyen des investissements publics qui relèvent de l'intérêt général.

Ces développements montrent simplement que la participation à la vie politique et à la gestion des affaires publiques fait partie intégrante de la qualité de vie.

Pour appuyer l'Etat dans cette initiative dédiée à la gouvernance locale, la société civile camerounaise au travers de la DMJ a développé le Suivi Citoyen des Investissements Publics de l'Etat en abrégé le SCIP. Cet instrument ou outil permet au citoyen de veiller à ce que les investissements prévus dans sa localité soient réalisés en quantité et en qualité prévues, avec les moyens alloués à cet effet. Ce mécanisme favorise la redevabilité (réédition des comptes). Il peut promouvoir une démocratie locale et un

¹⁷ On parle de gouvernance locale lorsque les populations à la base évaluent leurs besoins, votent leur budget et choisissent les projets devant faire l'objet d'une mise en œuvre.

dialogue « multiacteurs » structuré entre le secteur public, le secteur privé, les populations ou la société civile. Cette organisation d'élite morale telle que le déclare son Secrétaire exécutif, responsable de la communication et de la mobilisation, je cite :

« La DMJ n'est pas une organisation de masse, il s'agit plutôt d'une organisation d'élite morale qui se bat pour le réarmement moral des citoyens notamment de la jeunesse. On entend par réarmement moral, le fait de s'assumer devant tout épreuve, d'être capable de dire j'ai travaillé mais je n'avais pas de contrat en bonne et due forme », emploie une stratégie qui consiste à « apposer des affiches dans les lieux de regroupements des populations. Le plus souvent ce sont les lieux publics tels que les écoles, les hôpitaux, les marchés, les services communaux. Ces lieux sont déterminés de concert avec les jeunes de chaque commune ».

La mise en place d'un Comité à savoir le Comité ITIE composé des administrations relevant du secteur public qui déclarent les recettes, des entreprises extractives qui déclarent les paiements, le secrétariat international ITIE qui veille au respect de la norme et la société civile qui analyse les rapports, discute et débat, constitue ainsi une implication majeure des mobilisations observées jusqu'au début des années 2000 autour de la transparence dans le secteur extractif. Ce comité est un cadre d'amélioration de la gouvernance des finances publiques dans le secteur extractif.

B. Caractéristiques générales des OSC : Date de création, localisation, profil des leaders, Organisation et relations avec les populations

L'observation des résultats de l'enquête effectuée, nous enseigne que l'ensemble des Organisations de la Société Civile interrogées sont basées à Yaoundé, capitale politique et administrative du pays, qui concentre la quasi-totalité des activités économiques, politiques et administratives. Toutefois, 2/5^{ème} de ces OSC possèdent des démembrements au niveau déconcentré.

Environ 90% des OSC interrogées ont été créées au milieu des années 90 avec l'avènement de la démocratie, la liberté d'association, et la liberté d'expression. Elles disposent d'une adresse complète : boîte postale, e-mail, numéro de téléphone, fax, etc.

Leurs leaders sont pour la plupart diplômés de l'enseignement supérieur. Certains sont diplômés en Communication, en Agronomie, en Droit, mais pas en finances publiques. Ceci dénote d'une inadéquation formation-emploi car la quasi-totalité d'entre eux ne

disposent pas de compétences en finances publiques. Ceci démontre qu'un réel problème de compétences se pose dans ces structures parce que ce secteur requière une spécialisation en finances publiques notamment en fiscalité minière. Ceci dénote donc d'une inadéquation formation-emploi parfois décriée par eux. Dans certains cas, il s'agit d'anciens agents de l'Etat c'est le cas de l'équipe dirigeante du Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire (CRADEC). Celle-ci est constituée à 90% d'anciens agents de développement rural du Ministère de l'Agriculture et du développement Rural d'une part et d'anciens cadres (professeur) du Ministère des enseignements secondaires d'autre part. En ce qui concerne la DMJ, le CED et RELUFA, il s'agit de consultants indépendants œuvrant pour l'éveil des consciences car « *l'ignorance est ce qui cultive la corruption et la faiblesse face à l'Etat* » affirme le secrétaire exécutif de la DMJ.

Ces leaders prétendent tous ne pas entretenir des relations étroites avec la classe dirigeante d'une part et n'appartenir à aucune obédience politique. Ceci est ahurissant dans la mesure où l'on connaît les ruses du parti au pouvoir ou du régime en place. Celui-ci essaye de phagocytter tout mouvement d'acteurs pouvant mettre en mal les intérêts du pouvoir ou de l'administration. Pour cela, il utilise tous les moyens de répression ou de dissuasion possibles.

Ces leaders dénoncent les pressions auxquelles ils font face ainsi que les représailles qui peuvent subvenir dans le cadre de leurs activités. Certains d'entre eux sont parfois gardés en détention de manière abusive et arbitraire. La durée de ces détentions est fonction du motif affiché par les autorités publiques.

On constate également que le repli identitaire/communautaire est très poussé au sein de ces associations. Plus de 60% des organisations enquêtées possèdent une forte fibre « Grass Field » à l'instar de la DMJ et du CED. D'autres, une fibre bête c'est le cas du CRADEC. Pour s'en rendre compte, il suffit d'observer la liste des membres. Le repli identitaire est *quasi naturelle chez les africains* comme le souligne Rossatanga-Rignault (2012). Ce repli identitaire est une arme qu'on peut utiliser pour se défendre contre l'étranger d'une part et slogan politique pour revendiquer la participation de l'ethnie, de la tribu ou du clan au partage du gâteau national d'autre part. S'agissant des OSC, ce repli identitaire permet de se prémunir contre toute agression et toute trahison car comme le dit

un dicton africain, *«on se sent à l'aise et en sécurité que lorsqu'on est entouré des siens»*.

Certains dirigeants de ces organisations usent de leur capital social. En économie, le capital social d'un individu peut être défini comme étant une ressource sociale, issue des interactions culturelles et/ou structurelles avec d'autres individus, capable de générer des externalités durables qui affectent la situation économique de ceux-ci. Ainsi, les solidarités sociales, ethniques ou familiales sont de puissants facteurs de lutte contre la pauvreté. A l'inverse, leur disparition ou leur inexistence transcrite en exclusion, peuvent s'avérer comme une cause toute aussi puissante d'appauvrissement

Toutefois, pour être membre de certaines de ces associations comme la DMJ, il faudrait que votre volonté ou engagement militant soit éprouvé. Le processus de recrutement dans cette organisation commence par le bénévolat ensuite on passe au volontariat après une compétition entre les bénévoles. D'après le Secrétaire exécutif de ladite structure, ce type de procédé est un proxy du service militaire. A ce titre, il affirme *« que tous les camerounais qui aspirent à la fonction publique devraient faire le service militaire qui est une sorte de bénévolat et de volontariat. Ils deviendront des serviteurs et non ceux qui se servent»*.

Au CRADEC, l'adhésion est assujettie à une étude de dossier et est conditionnée au paiement des frais de membre de l'association comme c'est le cas dans la majeure partie des associations.

Ces organisations entretiennent des relations étroites avec les citoyens à la base pour une conscientisation. Elles travaillent « main dans la main » avec ceux-ci. Ceci leur permet de prendre en compte l'ensemble des desideratas ou préoccupations des dites populations. Pour plus d'efficacité et d'efficience dans le travail, elles ont recours aux moyens classiques de sensibilisation tels que les affiches, dépliants, films, bandes dessinés à l'instar du manuel d'éducation au civisme fiscal au Cameroun confectionné par le CRADEC et la Dynamique Citoyenne, films et téléfilms comme « le paradoxe de l'abondance » réalisé par la DMJ et CCPCQVP. Par ailleurs, il existe d'autres mécanismes d'approche des citoyens à l'instar de l'approche de subsidiarité et l'approche de transfert technique des compétences qui rendent les citoyens indépendants pour effectuer le suivi de la gestion des finances publiques. La DMJ par exemple pour

atteindre la majorité des jeunes a signé un partenariat avec le Conseil National de la Jeunesse qui est représenté environ dans 336 communes. Sa démarche est une démarche communautaire.

Par ailleurs plusieurs d'entre elles disposent d'organes tels que l'Assemblée Générale, Conseil d'Administration. A ceux-ci viennent s'ajouter ou se greffer à d'autres organes comme le Commissariat aux comptes, la Direction des opérations, Bureau Exécutif, Secrétaire général pour d'autres. Le Bureau exécutif assimilable à la Direction des opérations comprend généralement un Coordonnateur des programmes qui est élu pour un mandat d'en moyenne 4 ans, un responsable Administratif et Financier. En dessous de ces derniers, on retrouve les responsables ou chargés de programmes eux-mêmes secondés par des assistants, le chargé de communication, le comptable, le personnel d'appui (secrétaire, chauffeurs, vigiles et autres). Il s'agit là d'un dispositif chargé de veiller sur la gouvernance des comptes et la gestion de l'institution

Ces responsables sont à la fois des hommes et des femmes. Autrement dit, ces OSC prennent en compte l'aspect genre. Ceci est également valable pour les activités de terrain. Selon le Secrétaire Exécutif de la DMJ, au moins 30% de femmes sont conviées à la majorité des activités pour l'éveil consciente des citoyens pour le suivi de la gestion des finances publiques relevant du secteur minier notamment les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités.

Il s'agit de chrétiens pour la plupart. Cependant les OSC dans lesquelles « *la fibre protestataire* » est très forte sont celles dirigés par des chrétiens protestants. C'est le cas de la DMJ qui est un mouvement issu du courant évangéliste.

II. Performances et Mécanismes de Financement des OSC

Les OSC rencontrées dans le cadre de cette étude possèdent une légalité juridique. Autrement dit, elles sont toutes reconnues par l'Etat et disposent de documents légaux à l'instar du statut, d'un règlement intérieur et un manuel de procédures administratives et financières. C'est le cas d'association comme la Dynamique Mondiale des jeunes, le Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire ; d'organisme non gouvernemental¹⁸ comme le Réseau de lutte contre la faim (RELUFA),

¹⁸ ONG

le Centre pour l'environnement et le développement (CED), Transparency International-Cameroon. Ceci dénote une certaine coordination des activités et des actions au sein de ces structures. En d'autres termes, ces organisations sont structurées dans une certaine mesure. Ceci met aussi en relief la dimension « bureaucrate » des OSC dans le pays. GAMSON révèle que dans la plupart des cas, Les mouvements sociaux dotés d'une telle organisation parviennent, dans 71% des cas, à être reconnus par leurs interlocuteurs contre 28% pour les mouvements moins organisés.

Les réalisations de ces différentes OSC sont nombreuses. Pour une meilleure sensibilisation, certaines OSC organisent les « diners parlementaires » qui constituent un cadre d'échanges entre acteurs de la société civile, les gouvernants, et les représentants du peuple. Durant ces assises, on procède également au partage d'expériences ou à la présentation des résultats des travaux de recherche. Il s'agit d'un lieu idoine pour sensibiliser les élus du peuple sur les enjeux liés à la gestion des ressources financières issues de l'exploitation des ressources minières. C'est dans ce cadre que le CED a présenté les quatorze (14) piliers à prendre en compte dans la réforme du code minier en vigueur dans le pays.

D'autres, pour amener les jeunes à s'intéresser aux questions liées aux industries extractives, réalisent d'une part des films documentaires ou téléfilms, c'est le cas des téléfilms intitulés « souvenirs du pipeline » et « les minerais de l'espoir » réalisés par le RELUFA ou du téléfilm « le paradoxe de l'abondance » réalisé par la DMJ et la CCPCQVP. Ce téléfilm de quatorze minutes environ sensibilise les jeunes sur l'ITIE, l'importance des recettes minières pour le développement local. Dans ce documentaire, les populations du village de Bingala dénoncent l'absence de transparence dans la gestion des ressources minières, l'inertie et la corruption des membres des comités de développement local. Ils montrent que l'exploitation minière ne profite pas au village. Une habitante du village déclare je cite : *« ma sœur la situation du village ci me surprend tous les jours, même pas un forage jusqu'à quand nous allons parcourir des kilomètres pour ramener de l'eau potable à nos enfants, même pas un tuyau pour ramener l'eau dans notre village, [.....], mais j'ai réfléchi je pense avoir trouver la solution je pense que c'est la faute de M.*

Mandeng et de son comité de développement qui ne font pas leur travail ils ont promis depuis qu'on allait rencontrer cette compagnie pour connaître le contenu de leur contrat et puisque l'Etat tarde à divulguer ces contrats, [.....], tu veux comprendre quoi ma sœur il y a quoi à comprendre ils savent pertinemment qu'en nous envoyant les chiffres, les volumes, les quantités, on ne va rien comprendre dans tout ça puisque aucun contrat n'est publié. Ils le savent pertinemment, qu'est-ce que tu veux comprendre ? Hein ? S'ils voulaient qu'on comprenne, ils allaient nous donner des informations justes pour que nous la population nous puissions apprécier réellement les choses, si ce que les compagnies minières ont promis de verser si elles le versent entièrement ou alors si on les impose quelque chose qui n'est même pas justement calculé, [.....] eh ! Ne parle pas puisons seulement l'eau »

D'autre part à la production de bandes dessinées portant par exemple sur « *le civisme fiscal pour les charges publiques de l'Etat et le droit aux services publics de base des populations* ». Ceci dans le but de promouvoir le civisme et la justice fiscale pour un financement optimal de la stratégie pour la croissance et l'emploi au Cameroun en vue de l'émergence du pays. Spécifiquement, il s'agit d'informer, d'éduquer et communiquer sur les délits fiscaux¹⁹ et autres pratiques fiscales malveillantes portant atteintes aux recettes fiscales d'une part et à plaider pour la justice fiscale dans l'économie camerounaise d'autre part. Cette production du CRADEC a été réalisée grâce au programme d'appui de la société civile camerounaise. Toutefois d'autres moyens existent pour l'éducation fiscale des citoyens. On pourrait par exemple mettre un accent particulier sur la formation de certaines catégories de la population comme les commerçants et artisans, journalistes spécialisés et par les campagnes dans les universités et les écoles, en d'autres termes.

En ce qui concerne les partenariats, les résultats d'enquête montrent que les OSC entretiennent deux types de partenariat à savoir des partenariats techniques et financiers. S'agissant des partenariats financiers, les résultats obtenus du terrain indiquent que les OSC nationales rencontrées ou enquêtées dans le cadre de cette étude, reçoivent des financements des partenaires traditionnels tels que la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International, l'Union Européenne, la Coopération allemande et National

¹⁹ Fraude et évasion fiscale

Committee of The Netherlands (IUCN). Ces fonds sont généralement gérés suivant les procédures financières définies dans le manuel de procédures. En ce qui concerne la DMJ, les fonds sont gérés par le Secrétaire Exécutif.

Pour, pour obtenir ces financements, le Directeur Opérationnel du CRADEC affirme « *qu'il faut développer des complicités ou entretenir des relations étroites avec les PTF.* »

En outre, certains de ces partenaires assistent techniquement ces OSC qui travaillent en synergie avec les OSC locales et des OSC internationales pour plus d'efficacité. C'est le cas de l'Union Européenne et la Coopération allemande par le truchement de la GIZ, qui constituent des partenaires stratégiques pour ces organisations. La synergie observée entre OSC nationales et locales est jugée nécessaire par chaque acteur rencontré car la mutualisation des efforts constitue le fondement de tout succès dans le cadre des revendications, des dénonciations ou des mobilisations pour le changement.

Cette synergie s'observe également lors des manifestations organisées par les différentes OSC. Celles-ci ne font pas de mobilisations actives en d'autres termes des mobilisations de rue ou de masse. Il s'agit en général des plaidoyers, et des ateliers de formation ou des diners parlementaires. Le bilan à ce jour est satisfaisant pour l'ensemble des acteurs de la société civile rencontrés. Grâce à leurs actions, la gouvernance des finances publiques dans le secteur extractif a été améliorée.

Ces avancées peuvent être attribuées à la gouvernance interne de ces OSC. Car l'ambiance de travail qui règne au niveau de ces structures est une ambiance conviviale, une bonne ambiance ; les interactions entre les différents membres sont harmonieuses ; la gestion des fonds qui proviennent des cotisations des membres, des bailleurs de fonds ou des PTF, est régie ou encadrée par un manuel de procédures financières et administratives.

Cependant, il faut reconnaître que ces structures rencontrent des difficultés d'accès aux financements car les fonds propres provenant des cotisations des membres ne sont pas suffisantes, des difficultés d'accès à l'information ; qu'elles ne sont pas assez outillées pour conduire des missions de plaidoyer. Les acteurs rencontrés estiment qu'un renforcement des capacités dans ce domaine s'impose.

Dans ce sillage, pour accroître leurs compétences dans le domaine des finances publiques relevant du secteur extractif des ateliers de renforcement des capacités sont régulièrement

organisés dans le cadre du programme d'appui à la société civile (PASC). Selon les chiffres officiels sur la période 2012-2015, les organisations de la société civile ont reçu des subventions d'environ 2 milliards de FCFA. On note que sur cette période environ 3000 membres de la société civile camerounaise ont bénéficié des séances de formation ou d'accompagnements et d'ateliers thématiques de renforcement des capacités.

En dehors de ce programme, il existe d'autres structures qui contribuent au renforcement des capacités des membres de la société civile en vue d'améliorer leurs capacités à participer à la transformation sociale aux côtés des pouvoirs publics. C'est le cas d'EGIS à travers son programme d'appui à la structuration de la société civile au Cameroun. On peut également citer les organismes internationaux tels que la Banque Mondiale, Transparency International-Cameroon, et l'organisation internationale de la francophonie qui contribuent au développement des capacités organisationnelle, institutionnelle et technique et l'amélioration du cadre de fonctionnement de la société civile.

De façon spécifique, les rencontres organisées dans le cadre du PASC et, par les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Gouvernement ont permis d'édifier les participants, membres des OSC sur :

- ✓ la gestion et la vie associative ;
- ✓ les réglementations relatives à la transparence dans la gestion des industries extractives ;
- ✓ la compréhension des concepts techniques clés adoptés au niveau international ;
- ✓ le remplissage du formulaire de déclaration en vue de la production du rapport ITIE ;
- ✓ la gouvernance financière ;
- ✓ l'état de droit ainsi que sur la démocratisation de l'accès aux richesses du sous-sol.

Hors mis ces ateliers, ces entreprises de la société civile organisent périodiquement des rencontres ou des réflexions sur des thématiques précises pour un partage d'expériences. Ces rencontres sont à la fois organisées au niveau central et déconcentré notamment dans les régions. C'est le cas de la réflexion sur l'effectivité des comités de suivi locaux des paiements et transferts infranationaux entre représentants de la CCPWP, du RETIE, des autorités traditionnelles et des communes.

Par ailleurs, ces entreprises de la société prennent part aux ateliers organisés à l'échelle de l'Afrique et l'échelle mondiale. Au niveau Africain, la société civile a participé à plusieurs ateliers ou forums sur la fiscalité minière.

On constate qu'un accent particulier est mis sur la formation sur le tas au détriment de la formation institutionnelle qui se fait dans les instituts de formation ou dans les universités. Ceci pourrait se justifier par le fait que ces structures ne disposent pas assez de ressources financières pour assurer une formation diplômante à un quelconque cadre. En outre, l'absence de formation diplômante sur l'économie solidaire et sociale dans les universités d'Etat et les instituts pourraient également justifier le choix des formations sur le tas, qui sont des formations dispensées en entreprise par un expert.

III. Conclusion et Discussions

Au terme de cette étude, on retient que plusieurs OSC se mobilisent pour l'amélioration de la transparence dans les industries extractives. Parmi celles-ci, on retrouve le RELUFA, le CED, la DMJ, le CRADEC, Transparency-International Cameroun et le SNPJ qui peuvent être qualifiées d'OSC leaders à cause de leur professionnalisme et des actions qu'elles entreprennent depuis le début des années 2000. Ces dernières sont secondées par d'autres OSC qui ont intégré la Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez (CCPCQVP) en décembre 2014. Ces entreprises qui d'une part influent sur les choix du gouvernement, malgré le manque de professionnalisme, d'expertises et d'autre part éprouvent certaines difficultés dans la mobilisation des ressources, contribuent à l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources minières notamment à travers l'amélioration du cadre réglementaire.

Toutefois, une structuration plus accrue de cette catégorie d'entreprises s'impose. Ceci permettrait de doter le pays d'un véritable groupe de revendications et de propositions pour une gestion transparente des ressources issues de l'exploitation du sous-sol du pays en vue d'un Cameroun émergent et prospère à l'horizon 2035.

IV. Bibliographie:

- BANERJEE Abhijit et DUFLO Esther, *Repenser la pauvreté*, éditions du Seuil, 2011, 422 pages, ISBN 978-2-02-100554-7.
- BISSOU Michel, BAMENJO Jaff et KOAGNE Apollin, ITIE et gouvernance minière au Cameroun : entre rhétoriques et réalité, Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA), Natural resource Governance Institute, 2014.
- BISSOU Michel et BISIL Eric, suivi de contenu local et des obligations fiscales des compagnies Minières au Cameroun : Cas du projet du diamant de Cameroon and Korea Mining Incorporation, Mobilong, Est Cameroun, RELUFA et CED.
- BISSOU Michel, Décentralisation fiscale au Cameroun: enjeux et défis dans le cas des enjeux et défis dans le cas des ressources naturelles, Réseau de Lutte Contre la Faim (RELUFA).
- BRULLOT S., MAILLEFERT Murielle et JEREMIE Joubert, « *Stratégies d'acteurs et gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale* », Développement durable et territoires, vol. 5, n°1, 2014, Écologie industrielle, économie de la fonctionnalité.
- CAZABAT Christelle, Le rôle des organisations de la société civile camerounaises dans La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Thèse de Doctorat, Université Paris-Sorbonne, 2015.
- CAMPBELL Bonnie, BELEM Gisèle, MAZALTO Marie et SARRASIN Bruno, Ressources Minières en Afrique : Quelle Réglementation pour le Développement ?, Presse de l'Université du Québec, 2010.
- CEFAÏ Daniel, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, La Découverte, collection « bibliothèque du Mauss », 2007, 727 p., EAN : 9782707152503.
- DEFOUMY Jacques, DEVELTERE Patrick, FONTENEAU Bénédicte, L'économie sociale au Nord et au Sud, Boeck University, 1999, ISSN 0778-0478, ISBN 2-8041-3127-0.
- DYNAMIQUE MONDIALE DES JEUNES, Suivi Citoyen des Investissements Publics de l'Etat : Approche Documentation, Affichage, sensibilisation, Surveillance, Information, Réclamation.
- DYNAMIQUE MONDIALE DES JEUNES, Une Organisation Ecole : nous formons en expérience professionnelle.
- FILLIEULE Olivier et PECHU Cécile, Lutter ensemble : les théories de l'action collective, L'harmattan, ISBN : 2-7384-1888.
- FOIRRY Jean-Pierre, Economie publique: Analyse économique des décisions publiques, Hachettes, 1997.
- GABAS Jean Jacques, Acteurs et politiques publiques, Mondes en développement 2003/4, ISBN : 9782804143046, De Boeck Supérieur.
- GAMSON William, *the strategy of social protest*, Belmont: Wadsworth Pub, 1975; Talking Politics, Cambridge University Press.
- KENNETH Arrow, « Rationality of Self and Others in an Economic System », Journal Of Business, 1986, 59 (4): 385-394.

- LAZEGA Emmanuel, « Rationalité, discipline sociale et structure », *Revue française de sociologie*, 2003, N°2, Vol. 44, p. 305-329.
- NEVEU Erik, *Sociologie des Mouvements sociaux*, Collection repères, éditions : la Découverte, ISBN : 9782707169198, 2011.
- NODEM Valery, BAMENJO Jaff Napoléon et SCHWARTZ Brendan, *Gestion des Recettes Naturelles au Niveau des collectivités locales au Cameroun : Redevances Forestières et Minières à Yokadouma, Est Cameroun, Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA)*, Revenue Watch Institut, 2012.
- OBERSCHALL Anthony, *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973, p. 120.
- OBERSON Bertrand, *Sociologie de l'action collective*, 2009.
- OLINGA Alain Didier, La problématique de la société civile au Cameroun, *Revue africaine de sciences sociales et de culture Terroirs*, n°4/2005, 2007 page 80.
- OWONA NGUINI Mathias, Société civile, dispositifs de lutte contre la pauvreté et technologies de la gouvernamentalité en Afrique Centrale, in *Comprendre la pauvreté au Cameroun*, Presses de l'Université Catholique de l'Afrique Centrale, 2009, pages 145 et suivantes.
- ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, *Identités et Démocratie en Afrique : Entre hypocrisie et faits têtus*, Afrique Contemporaine, n°242, pages 156, édition de Boeck Supérieur, 2012.
- STIGLITZ Joseph, Amartya SEN, et Jean Paul FITOUSSI, *Richesse des nations et bien être des individus*, édition Odile Jacob, 2009.
- STIGLITZ Joseph, *la Grande fracture : les sociétés inégalitaires et ce que nous pouvons faire changer*, ed. Les liens qui libèrent, 2015.
- SILEM Ahmed et ALBERTINI Jean Marie, *Lexique d'économie*, 2002, 7^{ème} édition.
- STIGLITZ Joseph, « Symposium on Organizations and Economics ». *Journal of Economic Perspectives*, 1991, S (2): 15-24.
- TAMBA Isaac, « la société civile des débats théoriques aux enjeux sociopolitiques et Economiques, » communication cité dans journée annuelle de l'OSC, CREDDA, 2004, P7.
- TOLLEY Cédric, « Formation scolaire ou formation sur le tas chez les bergers de provence. Différenciation des pratiques et conflit de légitimité ? », *Sociétés contemporaines*, 3/2004 (no 55), p. 115-138.
- WILLIAMSON Oliver Eaton, *Markets and Hierarchies*. New York: The Free press, 1975.

RAPPORTS ET ETUDES

Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire (2014),

Manuel d'éducation au Civisme fiscal au Cameroun : le Civisme fiscal pour les charges publiques de l'Etat et le droit aux services publics de base des populations.

Coalition Camerounaise Publiez ce que vous payez, Balade au Cœur du projet d'amélioration de la communication autour de l'ITIE au Cameroun.

Centre pour l'Environnement et le Développement et la Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez, Comment améliorer la rentabilité de la mine pour l'économie du Cameroun : 14 piliers à prendre en compte dans la réforme en cours du Code Minier.

Contribution de la Société Civile à la Rencontre avec le Fonds Monétaire International sur la Fiscalité des Industries Extractives, Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez.

Journal de la Coalition Camerounaise Publiez ce que vous payez n°08 Novembre 2015.

Journal de la Coalition Camerounaise Publiez ce que vous payez n°07 Février 2015.

Rapport Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives 2006-2008 pour le Cameroun.

Rapport Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives Cameroun de conciliation des paiements et des recettes extractives au titre de l'année 2011.

Réseau de lutte contre la faim, Artisanat Minier, un Challenge pour le Processus de Kimberley: cas du département de la Kadey-Est Cameroun, Janvier 2013.

Réseau de lutte contre la faim, Tendances émergentes dans les conflits liés à l'utilisation des terres au Cameroun, Mars 2012.

Réseau pour la justice fiscale –Afrique, Etude sur la Fiscalité au Cameroun : Identification des problèmes clés liés à la justice fiscale, Juin 2013.

République du Cameroun, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi(DSCE) publié en Août 2009.

LOIS ET DECRETS

Loi n°001-2001 du 16 avril 2001 portant Code Minier.

Loi n° 2002/848 PM du 26 mars 2002 portant décret d'application du Code Minier 2002.

Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 portant Orientation de la décentralisation.

Loi n°2009/019 du 15 Décembre 2009 portant fiscalité locale.

Projet de loi n°909/PJL/AN portant Code Gazier, 2012.

Décret n° 2005/2176/PM du 16 juin 2005 portant création, organisation et fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre des principes de l'initiative de transparence des industries extractives.

Décret n° 2008/365 du 08 novembre 2008 portant organisation du Ministère des Finances. Contrat confidentiels : pour en finir avec les accords secrets dans le secteur extractif, RWI, 2009.

Code Général des Impôts 2010.

L'Amendement du Code Minier 2010.

Décret n°2010/374 du 16 décembre 2010 portant institution d'un permis d'exploitation minière valable pour diamant et substances connexes.

Décret 2012/432 du 01/10/2012 portant Organisation du MINMIDT.

Décret n°2014/1882/PM du 04 Juillet 2014 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2002/648/PM du 26 Mars 2002 fixant les modalités d'application de la loi n°001 du 16 Avril 2001 portant code minier.